

MAIRIE DE MONPAZIER

COMPTE-RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 novembre 2013, 20h30

Présents : Mmes : Talou, Gardel, Maison, Alglave.

MM Duppi, Bresson, Pouzet, Sartrand, Gipoulou, Morisse, Lorblancher.

Absents excusés : MM Biard, Cheval.

Secrétaire de séance : M. Lorblancher.

Mme Alglave donne lecture du compte-rendu du 08 octobre 2013 qui est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

D01> Adhésion à l'association des bastides du Périgord.

Monsieur le Maire propose d'adhérer à l'association des bastides du Périgord qui a pour objet le regroupement des bastides de Dordogne ainsi que l'étude et la mise en œuvre d'actions ayant pour but la mise en valeur de leur patrimoine, le renforcement des actions culturelles et le développement d'un tourisme de qualité. La cotisation annuelle est de 50€.

Accord du Conseil Municipal à l'unanimité d'adhérer à l'association des bastides du Périgord et nomination de deux délégués : M Fabrice Duppi et Lucien Bresson.

D02> EGLISE // Choix de l'entreprise Charpente Menuiserie lot 2.

Monsieur le Maire rappelle que dans les travaux d'achèvement de la restauration extérieure de l'église, le lot 2 "Charpente menuiserie" a fait l'objet d'une nouvelle consultation étant donné la liquidation judiciaire de l'entreprise précédente retenue.

Plusieurs entreprises ont répondu à l'offre,

- SARL MCCC de Fléac pour un montant HT de 59 899.19€ (tranches ferme et conditionnelles)
- Entreprise LAVERGNE pour un montant HT de 55 093.85€ (tranches ferme et conditionnelles)
- Atelier FERIGNAC pour un montant HT de 56 929.67€ (tranches ferme et conditionnelles)

Après en avoir délibéré et sur les conseils de l'architecte APGO, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'entreprise LAVERGNE pour un montant HT de 55 093.85€.

Questions diverses

Monsieur le Maire fait un bilan sur le dossier assainissement de la commune de Monpazier.

Il informe qu'une réunion est programmée à la Sous-préfecture de Bergerac le 22 novembre 2013 avec les services concernés. Cette réunion est précisée dans un courrier de M le Préfet du 14 octobre dernier, lequel maintient sa position d'implanter à Monpazier, une station d'épuration à boues activées (dont le coût est inacceptable pour la commune et les habitants). Cependant, dans sa lettre, il précise que la Doctrine Régionale accepte au moins deux étages pour les filtre plantés de roseaux.

Aussi, le Conseil Municipal propose de réaliser une étude de faisabilité sur cette solution alternative, qui sera présentée lors de cette réunion.

Suite à la demande de certains élus, monsieur le Maire a présenté un état des lieux des finances communales.

La date de présentation des vœux du Maire est fixée au samedi 11 janvier 2014.

Fin de la séance : 22h
